

**PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS,
PROFESSIONS LIBÉRALES
ET ASSOCIATIONS**



**CONDITIONS ET TARIFS
DES OPÉRATIONS ET SERVICES
AU 01/01/2022**

AVENANT AU 01/03/2022

Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.



**BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST**



Suivez-nous sur



www.banquepopulaire.fr/bpgo

Chère cliente, cher client,

Forte de ses valeurs coopératives, la Banque Populaire Grand Ouest s'appuie sur son ancrage régional et sa proximité avec ses clients pour continuer son développement de manière durable et responsable au service de notre territoire.

Fidèles à nos engagements, nous conservons la volonté de vous apporter une information précise et détaillée sur les services et les opérations bancaires. À ce titre, vous trouverez ci-après la présentation des principaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022.

Vous pouvez aussi retrouver cette brochure sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/bpgo

Votre conseiller se tient naturellement à votre disposition pour vous aider au quotidien dans le choix des solutions les plus adaptées à votre situation et à vos attentes.

Nous vous remercions pour votre confiance.



Bon à savoir



Produits et services exclusivement commercialisés dans le réseau BPGO.



Produits et services exclusivement commercialisés dans le réseau CMGO.



Tarif réglementé conformément à la loi.

RYTHMÉO

Produits ou services éligibles ou bénéficiant d'avantages tarifaires dans le cadre d'une offre groupée de produits et services Rythméo (cf page 13).

Vous pouvez repérer les tarifs pour lesquels la TVA s'applique grâce à la mention **TVA** indiquée en marge. Celle-ci s'ajoutera au prix indiqué hors taxe.

Ce document, disponible sur notre site internet (www.banquepopulaire.fr/bpgo) est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte).

Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2022.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment. Il n'est pas limitatif.

SOMMAIRE

4

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- 4 • Ouverture, transformation, clôture
- 4 • Services Bancaires de Base
- 4 • Relevés de compte
- 4 • Tenue de compte
- 5 • Services en agence
- 6 • Dates de valeur

6

BANQUE À DISTANCE

- 6 • Par internet
- 7 • Par télétransmission (échanges de données informatisées)

8

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 8 • Cartes
- 8 • Services liés à la carte bancaire
- 9 • Virements SEPA
- 10 • Prélèvements SEPA / TIP SEPA
- 10 • Chèques
- 10 • Effets de commerce

11

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- 11 • Terminaux de Paiement Électronique
- 11 • Virements SEPA
- 11 • Avis de prélèvement SEPA
- 11 • Chèques
- 12 • Effets de commerce
- 12 • Commerce électronique

13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

15

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 15 • Commission d'intervention
- 15 • Opérations particulières
- 15 • Incidents de paiement

16

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 16 • Facilité de caisse et/ou découvert
- 17 • Financement du cycle d'exploitation
- 17 • Crédits d'investissement

19

GESTION DE LA TRÉSORERIE

20

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

22

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

25

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

25

NUMÉROS UTILES

26

RÉSOUTRE UN LITIGE

27

POUR RESTER EN CONTACT

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte Gratuit

Clôture de compte Gratuit

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire Gratuit

Service d'aide à la mobilité bancaire (Facilipop) Gratuit

Services Bancaires de Base*

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte) Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

Relevés de compte

Relevé de compte électronique (format PDF)  Gratuit
(réservé aux abonnés Cyberplus Entreprise)

ou relevé de compte envoyé par courrier (papier)

- mensuel  Gratuit
- quatorzaine (soit pour information 20 euros par an) 5,00 par trim.
- décadaire (soit pour information 40 euros par an) 10,00 par trim.
- hebdomadaire (soit pour information 60 euros par an) 15,00 par trim.
- quotidien (soit pour information 240 euros par an) 60,00 par trim.

Relevé de compte mensuel électronique + maintien du relevé papier (soit pour information 24,00 euros par an) 2,00 par mois

Relevés de frais 

- facture professionnelle mensuelle Gratuit
- relevé annuel de frais d'encaissement par carte Gratuit
- relevé mensuel de frais d'encaissement par carte Gratuit

Tenue de compte

 Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement. Les frais et commissions rémunèrent les prestations informatisées et humaines nécessaires à la gestion administrative et comptable de la tenue du compte. Vous pouvez opter pour l'abonnement mensuel de ces frais.

Frais sur écriture 0,34 par écriture

- Calculés sur toutes les opérations de flux crédit ou débit (hors opérations de frais ou d'intérêts).
- forfait minimum de perception par trimestre 21,00
 - maximum par trimestre 108,00

* Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission de compte

0,10% par trim

Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte y compris le solde de début de période s'il est débiteur (hors périmètre : écritures de frais ou d'intérêts et écritures liées aux crédits et à la souscription d'épargne).
– avec un minimum par trimestre de 15,00

Forfait Pro **RYTHMÉO** À partir de 10,00
(soit pour information à partir de 120 euros par an) par mois



Forfaitisation des frais sur écriture et de la commission de compte habituellement prélevés sur le compte conformément aux conditions tarifaires de la Banque.
Le tarif est fonction des mouvements débiteurs confiés sur les 4 derniers trimestres.

Forfait Pro ex-BPO (plus commercialisé) À partir de 5,25
(soit pour information 63 euros par an) par mois

Abonnement forfaitaire (plus commercialisé) À partir de 8,00
(soit pour information 96 euros par an) par mois

Frais de tenue de compte courant inactif  30,00 par an*
(compte inactif au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier) dans la limite du solde créateur du compte

* Le montant des frais et commissions prélevé annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Frais pour absence de bilan 30,00 par trimestre

Demande de fusion d'échelles de compte 50,00

Mise en place d'une facturation globale 50,00 par trimestre
(soit pour information 200 euros par an)

Services en agence

Retrait d'espèce en agence sans émission de chèque
– en euros  Gratuit

Frais de retour pour pli non distribué 12,00

Frais de recherche pour mise à jour d'adresse 15,00

Frais de recherche d'information(s) et/ou de document(s)
– frais de recherche (recherche archive) :

- recherche simple (identité de l'émetteur, avis de sort)  2,08
- duplicata (relevé de compte, chèque émis)  2,08
- autre recherche (selon complexité et/ou temps passé)  Mini 25,00

Frais facturés par un autre établissement pour retraitement ou recherche d'opération (demande client)
(ex. : régularisation date de valeur) Refacturation

Édition d'échelles de compte (par trimestre) 15,00

Information aux commissaires aux comptes  120,00

Frais de location de coffre-fort
(Tarifs pour toutes souscriptions à compter du 17/09/2018)

- petit  75,00 par an
- moyen  150,00 par an
- grand  225,00 par an

Frais d'ouverture et de gestion d'un dossier de succession Nous consulter

Dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Vos débits

Virement émis / Prélèvement / Chèque payé

J = jour du débit en compte

Vos crédits

Télécollecte carte bancaire / Virement reçu / Prélèvement remis

J = jour du règlement interbancaire

Chèque remis à la Banque Populaire Grand Ouest

J = jour de remise des chèques à l'agence

Avant 15H30 (du lundi au vendredi).

Après 15H30 report au jour ouvré suivant.

Chèque impayé

J = jour de remise des chèques

Versement ou retrait d'espèces

J = jour ouvré de la remise ou du retrait

Carte bancaire : paiement par débit immédiat

J = jour de règlement

Carte bancaire : paiement par débit différé

Demier jour ouvré
du mois

Délai d'indisponibilité sur remise de chèque
sur compte courant ou d'épargne

10 jours ouvrés

Délai pendant lequel la Banque peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement. En cas d'application d'un tout autre délai, le client en sera informé.

BANQUE À DISTANCE

Par Internet⁽¹⁾ (Ordinateur, mobile, tablette) (abonnement mensuel)

Abonnement à des services de banque à distance **Gratuit**

(Internet) Cyberplus Entreprise Consultation

(Consultation de vos comptes)

(hors coût du fournisseur d'accès internet)

Abonnement à des services de banque à distance **RYTHMÉO** 5,50

(Internet) Cyberplus Entreprise Basic

(Cyberplus Entreprise Consultation + détail de vos remises cartes,

accès à vos images chèques, virements externes SEPA)

(soit pour information 66 euros par an)

Abonnement à des services de banque à distance **RYTHMÉO** 10,00

(Internet) Cyberplus Entreprise Medium

(Cyberplus Entreprise Basic + virements externes SEPA

sur liste en France, ordres de bourse, gestion des délégués,

virement internationaux, VSOT)

(soit pour information 120 euros par an)

Abonnement à des services de banque à distance

RYTHMÉO 19,00

(Internet) Cyberplus Entreprise Premium

(Cyberplus Entreprise medium + télétransmission,

gestion des transferts, LCR, prélèvements SEPA)

(soit pour information 228 euros par an)

⁽¹⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Mise à disposition d'un Pass CyberPlus pour la sécurisation **TVA** Gratuit

des opérations en ligne (réservé aux abonnés Cyberplus)

Associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le Pass

CyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à

usage unique à des fins d'authentification forte

Frais en sus si envoi en urgent : 2,51 euros HT

Fourniture gratuite du premier Pass en envoi normal,

au-delà : 8,00 euros HT/Pass

SECUR'PASS Pro

Gratuit

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux

comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de

façon sécurisée

Certificat numérique CertEurope (Certificat valable 3 ans) **TVA** 180,00

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage

vos opérations de banque à distance (Cyberplus et

télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

(pour la durée
de validité
du certificat)

Abonnement à un produit offrant des alertes de la
situation du compte* **Gratuit**

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement* **Gratuit**

Confirmation de l'exécution d'un virement SEPA émis* **Gratuit**

Coffre-fort numérique (espace de stockage 15 Go **TVA** 2,08 par mois

sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents

personnels et/ou professionnels)

(soit pour information 30 euros par an)

e-Document **Gratuit**

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents

relatifs aux comptes bancaires, crédits et comptes d'instrument

financiers au format électronique, de manière sécurisée dans

l'espace banque à distance

* Réservé aux abonnés Cyberplus Entreprise - Hors Consultation

Par télétransmission (échanges de données informatisées)

EBICS T 45,00 par mois

(soit pour information 540 euros par an)

EBICST - Relevé de compte 25,00 par mois

EBICS TS Signature Simple À partir de

50,00 par mois

EBICS TS Signature Avancée À partir de

70,00 par mois

Suite Entreprise.com

(commercialisé à partir du 01/01/2022)

Signature Simple **TVA** À partir de

60,00 par mois

Signature Avancée **TVA** À partir de

80,00 par mois

Option Ellissphère **TVA** À partir de

10,00 par mois

Option SEPAm ail DIAMOND **TVA** 10,00 par mois

Chaque demande fera l'objet d'une facturation en sus

Suite Entreprise.com (plus commercialisé) **TVA** À partir de

53,00 par mois

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

⚡ Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

Carte de dépôt

– cotisation carte Déposita Gratuit

Carte à autorisation systématique (à débit immédiat)

– cotisation carte Visa Business Electron (plus commercialisée) 48,00
– cotisation carte Visa Business Start 48,00

Carte de paiement internationale

– cotisation carte Visa Business 48,00
– cotisation carte Visa Gold Business 131,00
– cotisation carte Visa Platinum Business 210,00

Autre carte de paiement

– cotisation e-Carte Bleue 12,00

Services liés à la carte bancaire

⚡ En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (depuis la France, appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Réédition du code confidentiel de la carte 8,50

Refabrication de la carte en cas de perte, vol ou usage non conforme Gratuit

Frais d'opposition de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux Gratuit

Toute demande urgente (création, refabrication, réédition du code) 17,00

Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement

– temporaire 5,50
– permanente (soit pour information 22 euros par an) 5,50 par trim.

Effectuer des retraits avec la carte

Frais par retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) Banque Populaire en euros 🏧 Gratuit

Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement)
– avec Visa Platinum Business Gratuit
– avec Visa Gold Business (à partir du 9^{ème} retrait par mois) 1,00 par retrait
– avec Visa Business ou Visa Business Start ou Visa Business Electron (à partir du 5^{ème} retrait par mois) 1,00 par retrait

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro)
cf Rubrique Opérations Bancaires à l'International

Effectuer des paiements avec la carte

Paiement en euros Gratuit

Paiement en devises (autres que l'euro)
cf Rubrique Opérations Bancaires à l'International

Virements SEPA

⚡ Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

Frais par virement

– occasionnel émis vers un compte Banque Populaire Grand Ouest Gratuit
– occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement
– par Suite Connect Gratuit
– au guichet de votre agence 3,85
– par Internet Gratuit
– multiples, support papier
– par remise 5,70
– par virement 1,44
– multiples émis par Suite Connect
– par remise Sans frais
– par virement 0,20
– multiples télétransmis (transfert de fichier) (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)
– par remise Sans frais
– par virement 0,20
– multiples (fichier traité par la banque)
– par remise 10,00
– par virement 0,20
– Spécifique Orienté Trésorerie (VSOT)
– au guichet de votre agence 10,00
– par télétransmission ou par internet 5,00
– fiscal ou social
– au guichet de votre agence 5,00
– par télétransmission ou par internet 3,50
Confirmation de fichier télétransmis (sur demande du client) 5,00

Émission d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) occasionnel

– Jusqu'à 5 000 € 1,00 par virement
– Au delà de 5 000 € et jusqu'à 30 000 € 3,00 par virement
– Au delà de 30 000 € 10,00 par virement

Frais par virement permanent

– mise en place Gratuit
– initié au guichet de votre banque 1,30
– initié par Internet Gratuit

Opposition à un virement avant exécution – révocation de l'échéance de virement Gratuit

Révocation définitive d'un virement SEPA permanent – retrait du consentement Gratuit

Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution (Recall) 3,50

Forfait de mensualisation de virements, prélèvements et impayés Nous consulter

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement interentreprises	10,00
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	Gratuit
Remboursement d'un prélèvement SEPA CORE à la demande du client	20,00
Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA – retrait du consentement	Gratuit
Paiement d'un TIP SEPA	Gratuit
Confirmation de fichier télétransmis (sur demande du client)	5,00

Chèques

Paiement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile	Refacturation des frais postaux
Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	13,65
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (à la mise en place, tarif unique quel que soit le nombre de chèques)	15,00

Effets de commerce

Effet domicilié à payer - paiement d'une domiciliation	Gratuit
---	---------

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Terminaux de Paiement Électronique (TPE)

Location TPE Fixe	Nous consulter
Location TPE Mobile	Nous consulter
Commission appliquée aux transactions par carte bancaire	Nous consulter
Saisie par la banque des factures papier ou tickets TPE	0,55 par transaction
Contrat commerçant en anomalie (absence de SIRET)	30,00 par mois
Frais pour TPE Essentiel non restitué	TVA 300,00
Frais pour TPE Essentiel dégradé	TVA 150,00
Frais pour résiliation de contrat TPE de moins de 24 mois	Nous consulter
FID PRO (solution de connaissance et fidélisation clients)	
– frais d'inscription	TVA 150,00
– abonnement standard (abonnement mensuel)	TVA 49,00
– abonnement premium (abonnement mensuel)	TVA 79,00

Virements SEPA

– réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
– frais réparation sur virement SEPA reçu (si BIC ou IBAN erroné)	10,00

Prélèvement SEPA

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	50,00
Mise à jour dossier Identifiant Créancier Sepa (ICS)	35,00
Remise de prélèvements (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
– par Cyberplus ou télétransmis	
– par remise	Gratuit
– par prélèvement	0,32
Recouvrement sur opération mal exécutée suite à une erreur client (reversement)	2,50

Chèques

Remise de chèque(s)	Gratuit
Télécollecte	Nous consulter
Chèque remis revenu impayé (quel que soit le motif)	Gratuit

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Effets de commerce

Traitement des remises LCR / BOR

- sur support papier
 - par remise 2,00
 - par effet 7,00
- par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)
 - par remise Gratuit
 - par effet 0,50

Commerce électronique

Solution de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

Paiement Express

- frais d'inscription et d'installation
- abonnement **TVA** À partir de 15,00 par mois **TVA** 50,00

Cyberplus Paiement Access

- frais d'inscription et d'installation
- abonnement **TVA** À partir de 18,00 par mois **TVA** 100,00

Cyberplus Paiement Net

- frais d'inscription et d'installation
- abonnement **TVA** À partir de 25,00 par mois **TVA** 200,00

Cyberplus Paiement Mix

- frais d'inscription et d'installation
- abonnement **TVA** À partir de 50,00 par mois **TVA** 900,00

Frais d'utilisation de la plateforme
(les 50 premières opérations sont gratuites pour Cyberplus Paiement Net et Mix)

0,12 par opération

PayPlug⁽¹⁾

Nous consulter

Direct et Proche⁽²⁾

Nous consulter

⁽¹⁾ PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.
⁽²⁾ Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES



Une offre groupée de services personnalisable est destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Evolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

Rythméo

Elle inclut de base un compte courant professionnel, la gestion de vos comptes en ligne (Cyberplus Entreprise Basic), la sécurisation de vos moyens de paiement (Sécuripro), l'authentification forte et les relevés de compte mensuels.

Cotisations mensuelles	Rythméo	Rythméo Profession libérale	Rythméo Agriculture	Rythméo Pêche et Culture Marine
Socle de base (SécuriPro et Cyberplus Entreprise Basic)	À partir de 8,54€	À partir de 8,54€	À partir de 7,47€	À partir de 8,54€
Prix des options (ce prix s'ajoute à la cotisation mensuelle)				
Option Cyberplus Medium	+3,60€	+3,60€	+3,60€	+3,60€
Option Cyberplus Premium	+10,80€	+10,80€	+10,80€	+10,80€
Carte Visa Business	+3,20€	+3,20€	+3,20€	+3,20€
Carte Visa Gold Business	+8,73€	+8,73€	+8,73€	+8,73€
Carte Platinum Business	+14,00€	+14,00€	+14,00€	+14,00€
Fructi-Facilité Pro option Acc/Mal (à partir de)	+2,00€	+2,00€	+2,00€	+2,00€
Forfait Pro* (à partir de)	+8,00€	+3,50€	+1,83€	+1,83€

*Forfait Pro : forfaitisation de vos frais sur écriture et commission de compte

Tarifs selon flux débiteurs confiés



Micro-Entrepreneur : bénéficiez d'une réduction sur votre forfait Pro inclus dans votre convention Rythméo pouvant aller jusqu'à 100 %.

Autres conventions

Fréquence Asso

Une offre groupée de produits et services dédiée aux associations

À partir de 4,00€ par mois

(soit pour information à partir de 48,00 euros par an)

Socle de base :

- Frais sur écriture
- Commission de compte
- Cyberplus Entreprise Basic
- Sécuri-Association option 1 (sans garantie vol de fonds)

Options :

- Sécuri-Association option 2 (avec garantie vol de fonds) + 4,47€ par mois
- Cartes (toute la gamme Visa, cf p.8) - 10 %
- Conseil juridique Association + 0,25€ par mois

(Fin de commercialisation 30/04)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Convention SC-SCI À partir de 5,00 €
(soit pour information à partir de 60,00 euros par an) par mois

Inclus :

Frais sur écriture, commission de compte,
Cyberplus Entreprise Basic

Options :

Carte Visa Business + 2,00 € par mois

Conventions plus commercialisées*

Fréquence Pro +X Tarif selon composition

- 10% de réduction sur gamme de cartes professionnelles
- 10% de réduction sur assurance moyens de paiement
- 20% de réduction sur la gamme Cyberplus Entreprise

Fréquence Pro Essentiel +X À partir de 13,42 €

- Cyberplus Entreprise Premium + 6,30 € par mois (TVA)
- Carte Visa Gold Business + 6,48 € par mois
- Carte Visa Platinum Business + 10,33 € par mois
- Allo Assistance Pro + 1,61 € par mois

Fréquence Pro Optimal +X À partir de 18,67 €

- Cyberplus Entreprise Premium + 6,30 € par mois (TVA)
- Carte Visa Gold Business + 6,48 € par mois
- Carte Visa Platinum Business + 10,33 € par mois
- Allo Assistance Pro + 1,61 € par mois
- Frais de fonctionnement de compte À partir de + 5,25 € par mois

Pack Pro Evolution Ex CM Atl À partir de 17,50 €

Pack Pro ex CM Atl À partir de 18,75 €

Pack Pro ex CMBN À partir de 21,60 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

- par opération 8,75
- plafond mensuel 437,50



Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier; coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Opérations particulières

Frais par saisie (hors saisie administrative à tiers détenteur) 72,00 €

Frais pour saisie administrative à tiers détenteur 10 %
(Frais proportionnels au montant de l'opposition) Maximum 72,00

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- inférieur ou égal à 50 euros 21,25⁽¹⁾
- supérieur à 50 euros 41,25⁽¹⁾



Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS DE REJET.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques. 11,80

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 33,00

Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 40,00

Traitement d'une remise de chèque(s) illisible ou erronée 7,50

Les incidents liés aux virements et prélèvements

Forfait de frais de rejet de prélèvement SEPA, d'un virement, d'un TIP SEPA ou d'un télévirement SEPA pour absence de provision suffisante 11,25⁽¹⁾

- inférieur ou égal à 20 euros Montant de l'opération

- supérieur à 20 euros 11,25⁽¹⁾



Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS DE REJET.

Prélèvement SEPA revenu impayé 9,00

*Détail des tarifs des options disponibles sur simple demande auprès de votre Agence.

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux effets

Frais par effet rejeté

– pour motif « sans provision »	15,00
– sur demande du client	
– prorogation, paiement partiel	15,00
– autres motifs	7,50

Impayé d'effet reçu

	15,00
--	-------

Autres incidents d'effet

(réclamation, débit non rentré d'acceptation, refus d'acceptation, changement de domicile)	15,00
--	-------

Les incidents liés aux cartes

Frais par impayé encaissement carte	30,00
--	-------

Frais de déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	40,00
---	-------

Les incidents liés aux crédits

Forfait de frais par échéance rejetée	Maximum 20,00
--	---------------

Incidents crédit-bail

– intérêts de retard	Taux légal + 5 %
– pénalités de retard	8 %



DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

Facilité de caisse et/ou découvert

Les intérêts débiteurs (trimestriels)

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jour(s).

Pour les découverts autorisés	TBB + 6,10 % ⁽¹⁾
--------------------------------------	-----------------------------

Pour les découverts non autorisés au-delà de l'autorisation	Taux d'usure ⁽¹⁾
--	-----------------------------

En l'absence de découvert autorisé ou au-delà du découvert accordé, le taux applicable au solde débiteur non autorisé est majoré (entre + 3 % et + 8 %)

⁽¹⁾ Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Grand Ouest : 7,90 % depuis le 07/12/2017, susceptible de révision. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment. Le cas échéant, ce taux sera écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire (dit « taux Usure » : calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel) en vigueur.

Commission de plus fort découvert (trimestrielle)	0,06 %
--	--------

Commission calculée sur le plus fort découvert de chaque mois au cours du trimestre écoulé.

Commission d'immobilisation (trimestrielle)	20 % des intérêts débiteurs
--	-----------------------------

Elle concerne uniquement les comptes débiteurs en permanence pendant le trimestre.

Intérêts en cas d'impayé

(billet de trésorerie, dailly, effets) cf Intérêts débiteurs

Financement du cycle d'exploitation

Crédit par caisse

Les intérêts débiteurs (voir Facilité de caisse et/ou découvert p.16)

Commission d'engagement	À partir de 1 %
% du montant de l'autorisation	

Avance sur prime (spécifique clientèle agriculteurs)	Nous consulter
---	----------------

Mobilisation de créances professionnelles (Loi Dailly)

Commission de manipulation (Dailly escompte, Marché, MCNE)	21,00
--	-------

Commission de notification

– Dailly escompte	15,00
– Marché	16,50

Prorogation

- Dailly Escompte	15,00
- Marché	16,50

PREFI CICE



Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi vise à favoriser la compétitivité, l'emploi et l'innovation dans les entreprises.

Frais de dossier (incluant les frais de manipulation et de notification)	150,00
---	--------

Escompte

Taux	Nous consulter
– par effet (minimum d'intérêts)	6,00



L'intérêt d'escompte est référencé au Taux de Base Bancaire. Les bases de perception sont le montant nominal de l'effet et le décompte prorata temporis avec un minimum de 10 jours. Le crédit par escompte est subordonné à une autorisation préalable de la banque.

Gestion du poste clients



Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (affacturation, assurance crédit, renseignement commercial).

Affacturation	Nous consulter
----------------------	----------------

Assurance crédit	Nous consulter
-------------------------	----------------

Renseignement commercial	Nous consulter
---------------------------------	----------------

Cautions bancaires

Commission d'engagement (perçue sur le montant de l'engagement)	À partir de 2,50 % par an Mini 3,00 par mois
---	---

Mise en place d'une caution bancaire

– marché public / marché privé	30,00
– cautions diverses	77,00

Lettre d'information annuelle aux cautions

Gratuit

Crédits d'investissement



Des solutions de financements personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement et/ou reprise.

Frais d'utilisation Confiance Pro (enveloppe de crédit moyen terme pré-accordée)	50,00
--	-------

Prêt moyen, long terme

– frais de dossier proportionnels au montant du crédit	1 %
– avec un minimum de	175,00

Agrilismat (étude du dossier) Gratuit

 Agrilismat : une offre spécifique dédiée aux agriculteurs pour le financement de leurs machines agricoles.

Crédit bénéficiaire de la protection SOCAMA

(frais de dossier)
– Avec garantie FEI (Fonds Européen d'Investissement) 75,00
– Sans garantie FEI (Fonds Européen d'Investissement) 150,00

Crédit-Bail matériel / Location financière / LOA Pro Nous consulter

Frais de publicité (inscription aux greffes) 20,90

Autres offres de financements spécifiques Nous consulter

 Banque Populaire Grand Ouest accompagne votre transition énergétique ou environnementale avec des offres de financements spécifiques à taux préférentiel.

Etude Atlantique Environnement Nous consulter

Assurances liées aux crédits d'investissement

Frais d'étude pour délégation d'assurance Gratuit

Garanties

 Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit.

Gage sur véhicule 125,00

Gage sans dépossession de biens meubles corporels 185,00

Nantissement de fonds de commerce 310,00

Nantissement de parts SCI/SCM/SCP/Sociétés non cotées 470,00

Délégation sur produits assurance-vie / capitalisation **TVA** 216,66
(Gratuit si produit détenu à la Banque Populaire)

Mainlevées de garantie

Gage sur véhicule Gratuit

Mainlevée par notaire (frais de notaire en sus) 170,00

Autres mainlevées 60,00
(gratuit si produit détenu à la Banque Populaire)

Autres prestations liées aux crédits

Frais d'avenant 160,00

Clause de modularité (à chaque exercice de la clause) 100,00

Modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement 10,00

Décompte sur prêt en cours **TVA** 50,00

Duplicata de contrat ou de tout autre document de prêt **TVA** 12,50

Duplicata du tableau d'amortissement Gratuit

Délivrance d'une attestation **TVA** 16,67

Remboursement anticipé

– indemnité de remboursement anticipé (sur capital restant dû) 5 %

Echéance impayée

– régularisation d'une échéance de prêt impayée (pour toute régularisation au delà du 6^{ème} jour de la date d'échéance prévue au contrat) taux du prêt + 3 %

GESTION DE LA TRÉSORERIE

Placements monétaires

Souscription DAT, certificat de dépôt négociable Gratuit

Attestation d'intérêts courus **TVA** 13,33

Optiplus Pro Nous consulter

Compte A Terme (CAT) à taux progressif (5 ans)

Livret Optiplus Agri Nous consulter

 Offre dédiée aux exploitants agricoles afin de déduire une fraction de leurs bénéfices imposables au nom de la déduction pour aléas.

Optiplus Agri DPA⁽¹⁾ Compte A Terme (CAT) à taux progressif (10 ans) Nous consulter

⁽¹⁾ Déduction Pour Aléas

Placements financiers

 La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).

Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant :

	PAR INTERNET	À L'AGENCE / PAR TÉL
Commission proportionnelle	0,5 %	1,2 %

Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾ (monétaires, obligataires, actions)

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre.

– OPC Banque Populaire (hors droits d'entrée éventuels) Gratuit
– OPC hors Banque Populaire 27,90

Parts sociales : frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention Gratuit

Droits de garde **TVA**

 Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année échue et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

Toutes les valeurs et OPC du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

	TITRES COTÉS	TITRES NON COTÉS
Frais variables	0,34 % de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat	
Frais fixes par ligne de titre détenus	4,17	20,84

⁽¹⁾ OPC : organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Autres produits et services

Frais de recherche Titres 75,00

Motiver vos salariés

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU, Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCO I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Rétrocessions

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque Populaire peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuripro (abonnement annuel) **RYTHMÉO** 62,00

Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement⁽¹⁾ :
– du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
– des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
– des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
– du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.
Pour faire opposition, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7j/7, 24h/24.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuri-Association (abonnement annuel)

– option 1 (sans garantie vol de fonds) 25,00
– option 2 (avec garantie vol de fonds) 58,00

Assurer votre famille et votre entreprise

Fructi-Facilités Pro⁽¹⁾ / Fructi-Facilités Agri⁽¹⁾ **RYTHMÉO**

Tarif selon % du capital garanti
– version Accident - Maladie 0,60 %
– version Accident 0,12 %

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

⁽¹⁾ Contrat de BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances



En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats Fructi-Facilités Pro et Agri permet le remboursement des sommes dues à la Banque Populaire au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés⁽¹⁾. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

Prévoyance Pro + ⁽¹⁾

Nous consulter



Le contrat Prévoyance Pro + garantit en cas de décès ou d'invalidité, le versement d'une rente temporaire et en cas d'incapacité temporaire ou totale de travail, une indemnité journalière ou une rente temporaire. Le montant garanti peut atteindre 20 000 euros par mois⁽¹⁾.

Assur-BP Santé Collective⁽²⁾

Nous consulter



Le contrat collectif à adhésion obligatoire Assur-BP Santé Collective est souscrit par l'employeur au profit de ses salariés et de leurs éventuels ayants droit affiliés. Le salarié peut étendre la couverture à ses ayants droit s'ils ne sont pas couverts à titre obligatoire. Le contrat est destiné à rembourser, en complément de la Sécurité sociale française, tout ou partie des frais de santé restant à la charge des assurés, en cas d'accident, de maladie ou de maternité. Ces garanties sont mises en œuvre en complément de la Sécurité sociale française, sauf exceptions prévues au tableau de garanties. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

ASSUR-BP Santé profil Pro⁽³⁾

Nous consulter



Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

Préparer votre retraite

Fructi-Épargne + ⁽⁴⁾

Nous consulter



En tant qu'entrepreneur individuel employant au moins un salarié, vous et vos salariés avez accès à cette formule combinant un plan d'épargne entreprise et un plan d'épargne retraite.

PER 1 (Plan Epargne retraite individuel)⁽⁵⁾

Nous consulter



Le Plan Epargne Retraite Individuel^{*} est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative⁽¹⁾ à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite

Protéger vos biens et votre exploitation

ASSUR-BP Multirisque Pro⁽⁶⁾

Étude sans frais

ASSUR-BP Auto du Pro⁽¹⁾

Nous consulter

Assurance Homme Clé : Fructi-Homme Clé⁽⁶⁾, Tisséa

Nous consulter

⁽¹⁾ Contrat de BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances.

⁽²⁾ Le contrat ASSUR-BP Santé Collective est assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité.

⁽³⁾ Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

⁽⁴⁾ Contrat assuré par Natixis Intéparp, entreprise régie par le code des assurances.

⁽⁵⁾ Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

⁽⁶⁾ Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances.

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Epargne Retraite.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)



Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant (option SHARE). S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre tiré (cf renvoi page 24).

Opérations par carte bancaire*



Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

Paiement par carte bancaire en devises

– commission fixe	Gratuit
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,40 %

Retrait d'espèces à un distributeur en devises

– commission fixe	3,20
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,40 %

Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)

Virement émis

Frais par virement occasionnel SEPA émis en euro à destination d'un pays de la Zone SEPA** (cf rubriques Virements SEPA p.9)

Frais par virement non SEPA émis en euro ou en devises⁽¹⁾

– par Internet (Cyberplus Entreprise Medium ou Premium)	13,50
– au guichet de votre agence	27,00
– justificatif de paiement - attestation Swift (AKI SWIFT)	10,00

TVA

L'attestation est disponible gratuitement le lendemain dans Cyberplus

Portefeuille

Effet simple

– commission d'encaissement	0,1 %
– mini	40,00
– max	70,00

Remise documentaire

– commission d'encaissement ^{(1) (3)}	0,2 %
– mini	40,00
– maxi	150,00

Interventions diverses

– acceptation, prorogation, avis de sort, impayé (par événement)	40,00
– aval bancaire (prorata temporis)	2 %
– mini	40,00
– cession avec engagement (prorata temporis)	0,25 %
– mini	40,00

Chèques

Chèques émis	40,00
--------------	-------

Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)

Virement reçu

Frais par virement SEPA reçu en euro en provenance de la zone SEPA	Gratuit
--	---------

Virement international (rapatriement de fonds hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)⁽¹⁾

Réparation (si BIC ou IBAN erroné)	10,00
------------------------------------	-------

Chèque

Encaissement Crédit Après Encaissement (CAE) ^{(1) (2) (3)}	Nous consulter
---	----------------

Frais d'interventions diverses (Avis de sort, frais d'impayés)	40,00
--	-------

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Portefeuille

Effet simple

– commission d'encaissement ^{(1) (2) (3)}	0,1 %
– mini	40,00
– max	70,00

Remise documentaire

– commission d'encaissement ^{(1) (2) (3)}	0,2 %
– mini	40,00
– maxi	150,00

Interventions diverses

– acceptation, prorogation, avis de sort, impayé (par événement)	40,00
--	-------

Engagements internationaux (IMPORT)

Crédit documentaire Import^{(1) (2)}

Engagement (par trim indivisible)	0,25 %
– mini	105,00

Levée de document	0,125 %
– mini	105,00

Acceptation (par mois indivisible)	0,125 %
– mini	105,00

Frais de traitement associés à chaque levée	57,50
---	-------

Modification	105,00
--------------	--------

Cession	70,00
---------	-------

Projet non émis	150,00
-----------------	--------

Frais de non utilisation	50,00
--------------------------	-------

Clause UPAS	Nous consulter
-------------	----------------

Frais d'irrégularité (à la charge du bénéficiaire)	105,00
--	--------

Garanties, cautions, lettre de crédit Stand-By émises

– commission de risque (prorata temporis)	2,00 %
– mini (par trim)	95,00

Frais de traitement^{(1) (2)}

– frais d'établissement d'acte, par acte	125,00
– frais de mise en jeu	0,1 %
– mini	135,00
– frais de modification	95,00
– traitement mainlevée	60,00

Garantie indirecte	Nous consulter
--------------------	----------------

Engagements internationaux (EXPORT)

Crédit documentaire Export^{(1) (2)}

Notification	0,1 %
– mini	105,00

Négociation / levée de documents ⁽³⁾	0,15 %
– mini	125,00

Confirmation	Nous consulter
--------------	----------------

Modification	105,00
--------------	--------

Transfert de crédit	175,00
---------------------	--------

Frais de pré-vérification de documents

– simple (une seule pré-étude pour un même envoi)	80,00
– multiples (pré-études de documents à plusieurs reprises pour le même envoi)	160,00

Garanties Cautions, lettres de crédit Stand-by reçues⁽²⁾

Notification	0,1 %
– mini	105,00

Mise en jeu ⁽³⁾	0,10 %
– mini	135,00

Modification	95,00
--------------	-------

Détail des renvois page 24

Détail des renvois page 24

* Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détail p. 25)

** Descriptif de la zone SEPA page 25

Change

Commission de change	0,05%
– avec un minimum de	15,00
– avec un maximum de	500,00

La commission de change s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises. Application de palier de dégressivité en fonction du montant traité (à partir de 76 000 euros).

Avance en devises

– frais de dossier	40,00
– prorogation	40,00
– taux d'intérêts	Taux du marché +2

Couvertures

– frais de levée (par levée)	21,00
– achat comptant (mise en place)	21,00

Autres prestations et services

Gestion de compte

Ouverture de compte à l'étranger	100,00
Tenue de compte en devises (soit 60 euros par an)	5,00 par mois
Intérêts débiteurs compte en devise	Taux du marché +6,10
Commission de compte (sur compte(s) en devises)	0,10%
Mail Rapatriement (mail pour virements reçus)	

Abonnement mensuel	10,00
--------------------	-------

Information en temps réel par e-mail du règlement de vos opérations d'exportation.

Crédoc Internet

Abonnement mensuel	Gratuit
--------------------	---------

Gestion de vos opérations de crédit documentaire par Internet.

Frais de port

Recommandé	TVA 6,60
Courrier Express France (Hors DOM-TOM)	TVA 35,70
Courrier Express pays EEE	TVA 45,00
Courrier Express reste du monde (y compris DOM-TOM)	TVA 81,60

Autres

Renseignements commerciaux	Tarifcation selon le pays
Recherche inférieure ou égale à 1 an	50,00
Recherche supérieure à 1 an	100,00
Accompagnement à l'international - Pramex	Nous consulter

Aux commissions listées dans ce chapitre s'ajoutent éventuellement :

(1) La commission de change si l'opération nécessite l'achat ou la vente de devises (voir rubrique « Change ») et/ou les frais éventuels réclamés par les correspondants et banques. Tarifcation selon le pays (Suisse, Canada : 10 EUR ; Indonésie, Laos : 15 EUR ; Chine : 17 EUR ; Bangladesh, Pakistan, Hong-Kong, Vietnam, Etats Unis, Algérie : 20 EUR ; Inde, Malaisie, Philippines, Sri-Lanka, Inde, Taiwan, Corée du Sud, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Serbie, Ukraine, Albanie : 25 EUR ; Cambodge, Singapour, Thaïlande : 30 EUR ; Japon : 0,1/1000 avec mini 50 EUR et maxi 150 EUR ; Autres pays : 33 EUR)

(2) Frais de port si envoi des documents (voir rubrique « Autres prestations et services »).

(3) Opération nécessitant un virement pour le règlement - frais à ajouter (voir rubrique « Virement international »)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Zone EEE (Espace Economique Européen), composée des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican/Saint Siège, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté d'Andorre, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

NUMÉROS UTILÉS

Nos partenaires / Mentions légales

PEI, PERCO I, Participation et Intéressement et Fructi Epargne + sont des produits de :
NATIXIS INTERÉPARGNE
Société anonyme au capital de 8 890 784 euros - 692 012 669 RCS Paris.
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

ASSUR-BP Multirisque Pro et Protection Financière Pro sont assurés par :
BPCE IARD
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : Chauray BP 8410 79024 NIORT Cedex 09, 401 380 472 RCS Niort

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :
MONDIAL ASSISTANCE FRANCE SAS
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 54, rue de Londres 75394 Paris Cedex 8 ; 490 381 753 RCS Paris

PER I, Fructi-Facilités Pro, Fructi-Facilités Agri, Fructi-Professionnel Retraite, Fructi-Agri Retraite, Fructi-Homme Clé, Prévoyance Pro + et Sécuripro sont assurés par :
BPCE Vie
Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. 349 004 341 RCS Paris et
BPCE Prévoyance
Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros. 352 259 717 RCS Paris
Sises 4, rue des Prologues de Bercy – CS 61241 – 75580 Paris Cedex 12 – France
Entreprises régies par le Code des assurances
Sièges sociaux : 30, avenue Pierre-Mendès-France - 75 013 Paris

Société de gestion : Natixis Investment Managers International
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros - 329 450 738 RCS Paris.
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.
Siège social : 43, avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris

Mirova
Société anonyme au capital de 8 322 490,00 euros - RCS Paris 394 648 216.
Agrément AMF n° GP 02-014. 59, avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris.
Mirova est filiale à 100% de Natixis Investment Managers International.

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet
de la société Regicom, proposée par la Banque Populaire.
Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 euros, sis immeuble Val d'Ecully,
4 chemin du Ruisseau, 69130 Ecully, RCS Lyon n°525 312 294.

PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug, proposé par la Banque Populaire.
PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 euros,
23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881.
Société agréée en tant qu'établissement de paiement.

RÉSOLUDRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Contacter votre agence : votre Conseiller et le Directeur d'Agence restent vos interlocuteurs privilégiés.
2. Dans le cas où la réponse de votre agence ne vous semblerait pas suffisante ou adaptée, vous pouvez exposer votre demande auprès de notre Service Relations Clients.

par courrier :

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST - Service Relations Clients
15 boulevard de la Boutière - CS 26858
35768 SAINT-GRÉGOIRE Cedex

par internet : www.banquepopulaire.fr/bpgo, rubrique « Nous contacter » **+X**

www.cmgo.creditmaritime.fr, rubrique « Numéros utiles » 

par téléphone : 02.99.23.84.66 (prix d'un appel local) **+X**

02.99.23.84.15 (prix d'un appel local) 

Vous recevrez un accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrables. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 35 jours pour les réclamations concernant les services de paiement et 60 jours pour les autres réclamations (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations client, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou relatives aux fonds propres.
Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17 Place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02

Ou par internet <http://www.amf-france.org>

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Un conseiller à votre écoute

Pour contacter votre conseiller, demandez à votre agence son numéro de ligne directe

Pour contacter un conseiller **+X**

Centre de Relations Clients : 02 72 79 40 40⁽¹⁾

Ligne Directe Crédit : 02 99 23 84 03⁽¹⁾

Ligne Directe Assurance : 02 99 23 85 31⁽¹⁾

Pour contacter un conseiller

Centre de Relations Clients : 02 72 79 40 40⁽¹⁾

Ligne Directe Crédit : 02 99 23 84 16⁽¹⁾

Ligne Directe Assurance : 02 99 23 84 16⁽¹⁾

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

Par Internet, avec Cyberplus

www.banquepopulaire.fr/bpgo **+X**

www.cmgo.creditmaritime.fr 

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

Depuis la France, au :

0 821 010 150 Service 0,12 €/min* prix appel **+X**

0 892 892 292 Service 0,12 €/min* prix appel 

*Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

⁽¹⁾ Prix d'un appel local, Centres de Relations basés à Nantes, Rennes et Angers.

⁽²⁾ Hors coût de connexion de l'opérateur.



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/bpgo

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION BANQUE POPULAIRE



SUR MOBILE

